Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le 30/05/2024
ID : 060-216002105-20240528-DELIB202418-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 18

SEANCE DU 28 MAI 2024

Convocation du	**15 avril 2024**	
Affichage du	**15 avril 2024**	
Nombre de membres en exercice		**18**
Nombre de présents		**11**
Nombre de votants		**16**
PROCURATIONS		**05**

Objet : ADHESION EPCI AU SE 60

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT HUIT MAI à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, M URCOURT Daniel ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M FORGET Bruno, procuration à Mme LACOUR Aude,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à M NIGAY Jean-Marie
Mme SPIRA Julie,
Mme RIGARD Sabine,
Mme FUSZ Anne-Luce, procuration à M URCOURT Daniel,
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric,

Secrétaire : M Claude BOULARAND

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :
  - ☞ Maitrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) et « Travaux d'investissement sur les installation d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance) ».

- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :
  - ☞ Maitrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux).

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le Comité Syndical du SE 60 a approuvé les adhésions de la Communauté de Communes Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 DU Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE 60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le 30/05/2024
ID : 060-216002105-20240528-DELIB202418-DE

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

Article unique : APPROUVE les adhésions de de la Communauté de Communes Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE 60

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355